

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chimone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yitshak Ben Chimone, Yéhouda Ben David, Chimone Ben Yitshak, Aaron Ben Chimone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhia ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esthé



Pour le zéoung de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

Notre parachat fait suite au zèle dont a fait preuve Pin'has lors de la faute commise par les bné-Israël avec les femmes de Moav. En effet la paracha précédente se conclut en racontant que suite aux fautes de relations interdites et d'idolâtrie, une épidémie frappe le peuple, qui perd 24000 des siens. En effet, Zimri, chef de la tribu de Chimone, prend publiquement une femme midianite pour commettre une faute avec elle. Devant une telle effronterie, Pin'has transperce Zimri et la midianite d'un javelot pendant qu'ils commettaient encore la faute. Devant le courage sans faille de Pin'has, Hachem lui accorde une alliance particulière : bien que non qualifié à la prêtrise des enfants d'Aaron, Dieu déroge à la règle et lui octroie le titre de Cohen. Au terme de l'épidémie, Hachem demande à Moshé de recenser à nouveau les bné-Israël. À l'approche de l'entrée du peuple en terre promise, les filles de Tsélof'had, mort sans laisser d'héritier, s'inquiètent de la perte potentiel de l'héritage de leur père. À ce titre, elles demandent à Moshé de leur dire ce qu'il allait advenir de la part de leur défunt père dans la répartition du pays. C'est suite à leur intervention qu'Hachem enseigne à Moshé les lois de l'héritage. Notre paracha se conclut par les différents sacrifices que la torah réclame au cours des jours de fête et du reste de l'année.

Dans le chapitre 27 de Bamidbar, la torah dit :

א/ ותקרבנה בנות צלפחד, בן-חפר בן-גלעד בן-מכיר בן-מנשה, למשפחת, מנשה בן-יוסף, ואלה, שמות בנותיו--מחלה נעה, וקלה ומלכה ותרצה

1/ Alors s'approchèrent les filles de Tsélof'had, fils de 'Héfer, fils de Guil'ad, fils de Makhir, fils de Manachéé, de la descendance de Manachéé, fils de Yosef, lesquelles filles avaient nom Ma'hla, No'a, 'Hogla, Milka et Tirtsa;

ב/ ותעמדנה לפני משה, ולפני אלקעזר הכהן, ולפני הנשיאים, וכל העדה--פתח אהל-מועד, לאמר

2/ elles se présentèrent devant Moshé, devant Él'azar le cohen, devant les princes et toute la communauté, à l'entrée de la tente d'assignation, disant:

ג/ ואבינו מת במדבר, והוא לא-היה בתוך העדה הנועדים על-יהוה, בעדת-קרח: כי-בקטאו מת, ובנים לא-היו לו

3/ "Notre père est mort dans le désert. Toutefois, il ne faisait point partie de cette faction liguée contre Hachem, de la faction de Kora'h: c'est pour son péché qu'il est mort, et il n'avait point de fils.

ד/ למה יגרע שם-אבינו מתוך משפחתו, כי אין לו בן; תנה-לנו ארצה, בתוך אחי אבינו

4/ Faut-il que le nom de notre père disparaisse du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas laissé de fils? Donne-nous une propriété parmi les frères de notre père!"

ה/ ויקרב משה את-משפטו, לפני יהוה

5/ Moshé approcha leur jugement à Hachem.

Sur le verset 5 **Rachi** écrit : « *Il ignorait la loi applicable, et il a été puni pour avoir voulu prendre la "couronne" (en ce sens où il prétendait tout savoir) en disant (Devarim, chapitre 1, verset 17) : " ... et la chose qui sera dure pour vous, vous me la ferez approcher, je l'écouterai "* (cf *Traité Sanhédrin, page 8a*). Autre explication : *Ce chapitre aurait dû porter le nom de Moshé, mais les filles de Téfouhad ont mérité qu'il porte leur nom (ibid.).* »

Le premier commentaire évoqué par **Rachi** pose quelques questions. Commençons par rappeler réellement le verset source :

לא-תפירו פנים במשפט, כקטן כגדל תשמעו--לא תגורו
 מפני-איש, כי המשפט לאלהים הוא, והדבר אשר יקשה
 מכם, תקרבו אלי ושמעתי

Ne faites point, en justice, acception de personnes; donnez audience au petit comme au grand, ne craignez qui que ce soit, car la justice est à Dieu! Et la chose qui sera dure pour vous, vous me la ferez approcher, je l'écouterai ."

Sur place, **Rachi** rapporte à nouveau que cette phrase lui a valu d'ignorer la loi de l'héritage pour les femmes. Sur ce commentaire, le **Sifté 'Hakhamim** ajoute que Moshé s'est en quelque sorte comparé à Dieu. En effet, avant de prononcer la phrase qui lui est reprochée, Moshé dit : « la justice est à Dieu ! ». En ce sens, lorsqu'il poursuit en déclarant qu'il jugerait toutes les affaires que les autres seraient incapables de gérer, il déclare sa supériorité et fait preuve d'une confiance folle en ses capacités à résoudre tous les problèmes. En d'autres termes, le jugement est divin et Moshé est également capable de tout trancher. D'où la critique ici faite par le commentaire de **Rachi**, lui reprochant de se « glorifier » et lui valant de perdre l'accès à la loi de l'héritage soumise par les filles de Tséfouhad.

Cette attitude de Moshé surprend lorsque nous connaissons la modestie sans précédent du personnage. Comment pourrait-il subitement s'accorder tant d'importance ?

Par ailleurs, il semble que l'analyse apportée par **Rachi** qui cite le Talmud, ne fasse pas l'unanimité. En effet, le midrach **Tan'houma** (Pin'has, chapitre

9) enseigne : « *Rech Lakich a dit : Moshé connaissait cette loi, seulement (avant de se présenter à lui) elles sont venues auprès des responsables de dizaine et ils ont répondu : il s'agit des lois d'héritage et seuls les maîtres plus grands que nous les connaissent. Elles se sont alors rendues auprès des chefs de cinquantaine. Ces derniers ont remarqué que les chefs de dizaine leur avait accordé de l'honneur et ont dit : nous aussi avons des maîtres qui nous sont supérieurs. Elles sont ensuite venues chez les chefs des centaines, puis ceux des milliers et même vers les princes, et tous ont répondu de la sorte car ils ne voulaient pas ouvrir leur bouche devant ceux qui leur étaient supérieurs. Ils se sont tous rendus auprès d'Él'azar et il leur a dit : il y a Moshé Rabbénu. Chacun s'est alors présenté devant Moshé. En voyant que chacun respectait celui qui le dépassait, Moshé a dit : vais-je dire la loi et m'accorder la grandeur ? Il déclara : Pour moi aussi, il y a plus grand que moi ! C'est alors qu'il s'est tourné vers Hachem.* »

Ce texte contredit clairement le précédent puisqu'au contraire, Moshé y est présenté comme à son habitude, plein de modestie.

Tentons de comprendre plus profondément ce qu'il se passe dans ce passage.

Comme chacun pourra le remarquer dans le sefer torah, la dernière lettre du mot « משפטן *leur jugement* » est en grand caractère. **Rabbénu Bé'hayé** (sur ce passage) voit cela comme une allusion à la 50ème porte de la sagesse. Nos maîtres rapportent en effet (traité Roch Hachana, page 21b) : « *cinquante portes de sagesse ont été créées dans le monde et toutes ont été confiées à Moshé sauf une comme il est dit (téhilim 8, verset 6) : " tu l'as fait presque l'égal d'Élokim (Dieu)"* » Puisque la connaissance humaine du divin est encadrée par cinquante paliers, nous comprenons du verset cité par le talmud que Moshé était proche de la connaissance ultime puisqu'il est appelé « *presque l'égal d'Élokim (Dieu)* ». Sur cette base, les maîtres affirment qu'il avait atteint le 49ème palier. **Rabbénu Bé'hayé** explique donc que de même que ce niveau était inaccessible pour Moshé Rabbénu, de même la loi de l'héritage lui échappait.

Le rapport entre les deux notions est intéressant : pourquoi la torah compare-t-elle la loi de l'héritage à la 50ème porte de la sagesse ? Cette question prend d'ailleurs beaucoup plus d'importance à la remarque faite par de nombreux commentateurs dont **Rabbénou Bé'hayé** en tête qui précise qu'à juste titre, cette loi semble simple, elle ne nécessite pas une grande réflexion et n'importe qui aurait pu la découvrir. Qu'est-ce qui la relie à ce niveau si inaccessible ?

Le **Arizal** (likouté torah, parachat Vaét'hanan, sur les mots "vayit'aber Hachem") précise qu'en réalité, au moment du don de la torah, Moshé a obtenu les cinquante portes de la sagesse, seulement après la faute du veau d'or faite par le peuple, il a perdu le dernier niveau qu'il n'a récupéré qu'à sa mort. Pourquoi l'accès au 50ème palier est-il retiré à Moshé après la faute du veau d'or alors même qu'il n'a pas fauté ?

Tentons une approche.

Le **Zohar 'Hadach** (sur Chir Hachirim, paragraphe 294) enseigne qu'il existe cinq lettres de l'alphabet qui ont été cachées suite à la faute d'Adam Harichone. Il s'agit des lettres qui, lorsqu'elles se trouvent en fin de mot, changent de calligraphie à savoir : le « מ - mem » qui s'écrit « ם - mem », le « נ - noun » qui devient « ן - noun », le « צ - tsadik » s'écrivant « ץ - tsadik », le « פ - pé » se transformant en « ף - pé » et le « כ - kaf » qui donne « ך - kaf ». Ces cinq lettres ont disparu en même temps que la lumière originelle qu'Hachem a retirée de ce monde. C'est par la suite, que les tsadikim méritants, tels que les Avot ont permis de les révéler à nouveau.

Le **Gaon de Vilna** (rapporté de le livre Margalioth Hayam, sur Sanhédrin page 8a) dévoile que ces cinq lettres sont corrélées aux cinq lois que Moshé ignorait. Ainsi, le « מ - mem » est une allusion au « מקושש - mékochech », cet homme qui a transgressé chabbat et dont Moshé ignorait la sentence avant de la soumettre à Hachem. Le « נ - noun » renvoie au « נוקב - Nokev », l'homme qui a blasphémé et pour lequel à nouveau Moshé ne savait que faire. Le « צ - tsadik » concerne notre passage et insinue les filles de « צלופחד - Tsélofr'had ». Le « פ - pé » est corrélé à « פסה שני »

– *Pessa'h Chéni* » permettant aux personnes impures de pouvoir malgré tout présenter le sacrifice de Pessa'h. Et enfin, le « כ - kaf » traite de la fin de la paracha précédente en rapport avec « כזבי - Kozbi », la femme décrite comme s'adonnant à la débauche et dont la loi avait été égarée par Moshé avant que Pin'has ne la lui rappelle.

Il s'avère donc qu'après que ces lettres aient disparu une première fois suite à la faute d'Adam, elles ont subi un nouveau dommage par la suite lorsque des aspects de la torah en rapport avec elles, disparaissent de l'esprit de Moshé. Cela ne peut être anodin et nous amène à relier les deux informations par leur vecteur commun, celui des conséquences de la faute. Nous savons tous que l'intégralité de la torah avait été confié à Moshé lors de son passage au Sinaï. C'est donc plus tard que ces pertes d'informations ont lieu, et cela est la conséquence d'une faute similaire à celle transgressée par Adam, à savoir celle du veau d'or. Ces deux erreurs sont comparables car toutes deux ont eu pour conséquence l'existence de la mort. Comme nos sages l'enseignent dans de nombreux endroits, au moment du don de la torah, les hébreux étaient parvenus à supprimer les conséquences de la faute instiguée par le serpent. La mort n'était donc plus de mise. C'est en s'adonnant à l'idolâtrie autour du veau d'or que les bné-Israël tombent à nouveau entre les griffes de l'ange de la mort. L'existence de la mort dans le monde est donc ce qui interfère avec l'expression pleine des cinq lettres en question expliquant pourquoi elles disparaissent une première fois lorsque la mort fait son apparition au début de l'histoire. Cela nous permet aussi de comprendre pourquoi elles sont en quelque sorte altérées suite au veau d'or et privent Moshé de cinq lois.

En analysant les cinq sujets dont Moshé perd la maîtrise, nous nous apercevons de leur rapport avec notre propos. Le « מקושש - mékochech » que certains estiment n'être autre que Tsélof'had lui-même, en transgressant chabbat a empêché la délivrance. En effet, **Rachi** rapporte (Bamidbar, chapitre 15, verset 32) que les bné-Israël n'ont gardé correctement que le premier chabbat et qu'au second déjà, le mékochech a transgressé. Or, il est rapporté

(Traité Chabbat, page 118b): lorsque les bné-Israël respecteront deux chabbatot consécutifs ils seront libérés. En ce sens, il empêche l'accès au dévoilement final capable de réparer la faute du veau d'or. Vient ensuite le « *Nokev* », celui qui a blasphémé et dont l'origine est égyptienne. Il fait donc partie du 'Erev rav, eux-même responsables du veau d'or. Les cas des filles de Tsélof'had et de Pessa'h chéni sont évidents puisque tous deux n'existent qu'en présence de la mort. En effet, si la mort n'était plus de ce monde comme cela aurait dû être le cas sans la faute du veau d'or, alors la notion d'héritage n'aurait pas existé, et personne n'aurait été empêché de présenter le sacrifice de Pessa'h pour raison d'impureté. Enfin, le cas de Kozbi est particulièrement intéressant puisqu'il va permettre l'avènement de Pin'has qui n'est autre qu'Éliyahou Hanavi comme nous l'avons vu à plusieurs reprises.

Lorsqu'Hachem demande à Moshé d'aller libérer les bné-Israël, ce dernier refuse à plusieurs reprises. Une de ses tentatives pour repousser la demande d'Hachem est la suivante (Chémot, chapitre 4, verset 13) : « *De grâce, Hachem! donne cette mission à quelque autre!* », que le **Pirké déRabbi Éliézer** identifie comme Éliyahou Hanavi. Pourquoi Moshé souhaite-t-il cela ?

Il faut savoir qu'à plusieurs reprises, lorsque les sages de l'époque de la guémara ne parvenaient pas à résoudre une question, ils concluaient leur débat par le mot « תיקו *ils se sont tus* ». Ce mot est volontairement choisi car il est l'acronyme des mots : « ת'שבי יתרץ ק'שיות ו'איבעיות *Tichbi (Éliyahou répondra aux difficultés et aux questions)* ». Sur cela, **Rav Friedman** apporte un **Zohar** extraordinaire (parachat Tsav, pages 27b) : « *au mot " תיקו ils se sont tus " manque la lettre " נ " qui transformerait le mot en " תיקון réparation " car il n'y a de réparation qu'au monde futur.* » Cela nous explique pourquoi Moshé réclame la venue d'Éliyahou, car il est celui, qui par les explications qu'il apportera au peuple les élèvera au niveau de mériter le lettre " נ " qui correspond à la réparation ultime car elle a pour valeur 50, et permettra l'accès au cinquantième niveau dont nous parlons. Moshé demande à Hachem d'amorcer la libération finale. Pin'has est donc le moyen de retourner à l'expression totale de la torah, celle-là même que

Moshé a perdu à cause du veau d'or.

Cela nous confirme bien que ces cinq lettres sont afférentes à une dimension où la faute est supprimée et où la mort disparaît. Plus encore, il ressort que l'expression de ces lettres soient le vecteur pour accéder à nouveau à la 50ème porte de la sagesse comme le prouve l'événement avec Pin'has. En ce sens, nous comprenons pourquoi Moshé se voit privé du 50ème palier suite à la faute du veau d'or, car elle empêche ces lettres de s'exprimer pleinement.

Historiquement, sur les cinq lois que Moshé ignore, celle des filles de Tsélof'had intervient la dernière. Cela nous permet de comprendre un commentaire du midrach (Bamidbar Rabba, chapitre 27, paragraphe 13) analysant la réponse d'Hachem à Moshé (Bamidbar, chapitre 27, verset 7) :

כִּן, בְּנוֹת צִלְפָּחֵד דְּבָרַת--נָתַן תַּתֵּן לָהֶם אֲחֵזת נִחְלָה, בְּתוֹךְ אָחֵי אֲבִיהֶם, וְהַעֲבַרְתָּ אֶת-נִחְלַת אֲבִיהֶן, לָהֶן

Les filles de Tsélof'had ont raison. Tu leur accorderas un droit d'hérité parmi les frères de leur père, et leur transmettras l'héritage de leur père.

Les mots en gras sont formulés à la deuxième personne du singulier et semblent s'adresser à Moshé. Ce dernier y voit le signe qu'il sera celui chargé de répartir la terre entre les tribus et de fait, pense que le décret d'interdiction d'entrer en Israël qui le frappe est annulé. Cela explique pourquoi immédiatement après ce passage, Hachem annonce le retrait de Moshé et affirme le maintien de sa décision.

Pourquoi Moshé voit dans les mots du verset un espoir d'entrer en Israël, alors qu'à d'autres endroits, la formulation est identique sans susciter cette réaction chez lui. À titre d'exemple, une des mistvot reçues par le peuple en prévision de la conquête d'Israël est de nommer un roi. La formulation de ce commandement (Cf, Dévarim, chapitre 17, verset 15) est identique et pourtant elle ne fait pas rêver Moshé d'échapper au décret.

Au vu de ce que nous avons évoqué, nous

pouvons comprendre sa réaction. Sur les cinq lettres afférentes à la faute, quatre sont déjà réapparues et Moshé a pu accéder aux lois qui en découlaient. Il ne restait alors plus que la loi de l'héritage dépendante du « ז - tsadik ». Lorsqu'enfin il constate qu'elle aussi réapparaît de son vivant, il y voit le signe de la réparation de la faute responsable de l'atteinte des lettres et espère alors pouvoir lui-aussi profiter de la délivrance en entrant en Israël. Toutefois, comme le lui répond Hachem ensuite, c'est une erreur, car quand bien même les lettres sont de retour, la mort est toujours présente dans le monde et l'accès à la dernière porte de la sagesse est toujours entravée.

Ayant compris cela, nous pouvons envisager de résoudre la contradiction entre les deux midrachim avec lesquels nous avons amorcé notre développement. En effet, d'une part **Rachi** citant le Talmud estime que Moshé ignorait la loi de l'héritage en conséquence de « l'arrogance » dont il a fait preuve en se comparant à Hachem. À l'inverse, le midrach Tan'houma estime que Moshé connaît en fait la loi mais fait preuve de modestie en feignant de l'ignorer.

La réponse se trouve peut-être de les propos soulevés par **Rabbénou Bé'hayé** corrélant l'ignorance de la loi de l'héritage à la 50ème porte de la sagesse : toutes deux sont bloquées par l'existence de la mort. En effet, la loi de l'héritage n'existe pas au moment où Moshé reçoit la torah, car la notion même d'héritage dépend de la mort qui vient de disparaître. De fait, sa dimension céleste est concrètement différente de son expression terrestre. Nous comprenons donc un point fondamental : la loi évoquée par les filles de Tsélof'had est triviale et Moshé la connaît parfaitement comme l'affirme Rech Lakich. Toutefois, sa dimension initiale lui échappe : à quoi correspondait cette loi lorsque la mort n'était plus en vigueur ? C'est cet aspect qui échappe à Moshé car il dépend de l'existence de la mort à l'image de l'accès au 50ème degré du savoir.

Nous pouvons maintenant aller plus en avant sur la démarche de Moshé pour tenter de comprendre son attitude. Le **'Hatam Sofer** (Drachot 'Hatam Sofer, sur Devarim, chapitre 1, verset 17) explique la requête de Moshé lorsqu'il demande à tout le

monde de se tourner vers lui pour les choses difficiles. La guémara rapporte (traité Ta'anit, page 7a) : « *Rabbi 'Hanina enseigne : j'ai beaucoup appris de mes maîtres, plus encore de mes amis, mais c'est de mes élèves dont j'ai le plus appris* ». Le maître explique qu'au travers des questions et des problèmes de nos élèves, nous pouvons approfondir et parfaire notre propre compréhension. Dès lors, lorsque Moshé demande aux bné-Israël de venir lui poser des questions, il se met en position de perfectionnement et cherche à percer des secrets qu'il ignore.

Comme l'avons compris, le seul élément que Moshé ignore concerne l'accès au 50ème niveau. De fait, cette phrase que nous pensions hautaine respire l'espoir de retrouver cette connaissance. Dès lors le verset en question peut prendre une toute autre lecture :

לא-תכירו פנים במשפט, כקטן כגדל תשמעו--לא תגורו מפני-
איש, פי המשפט לאלהים הוא ; והדבר אשר יקשה מכם,
תקרבו אלי ושמעתי

Ne faites point, en justice, acception de personnes; donnez audience au petit comme au grand, ne craignez qui que ce soit, car la justice est à Dieu! Et la chose qui sera dure pour vous, vous me la ferez approcher, je l'écouterai ."

Nous avons évoqué le Sifté **'Hakhamim** soulignant que Moshé se compare à « אלהים Dieu ». Toutefois, au vu de ce que nous venons de dire, cela peut faire référence au verset où justement il est réellement comparé à « אלהים Dieu » (téhilim 8, verset 6) : « *tu l'as fait presque l'égal d'Élokim (Dieu)* » Ainsi, la comparaison que Moshé opère avec « אלהים Dieu » peut se voir comme une référence à cet échelon manquant pour atteindre la compréhension parfaite. Moshé ne veut plus être « *presque l'égal* » de la compréhension divine au travers des 49 premières portes, mais veut atteindre l'intégralité du savoir avec la 50ème porte. C'est à ce titre qu'il dit : « וְהִדְבַּר אֲשֶׁר יִקְשֶׁה מִכֶּם, תִּקְרְבוּן אֵלַי
Et la chose qui sera dure pour vous, vous me la ferez approcher ». Moshé se met ici en position d'apprendre plus au travers des questions des élèves. Par ailleurs, le mot « תִּקְרְבוּן – Takrivoune - vous me la ferez approcher » peut se lire « וְהִדְבַּר – Vous ferez approcher le "נ" »

insinuant l'objectif que Moshé vise par le perfectionnement de ses connaissances, à savoir la 50ème porte insinuée par la valeur numérique de la lettre "נ". D'où la fin du verset « וְשָׁמַעְתִּיו » - *je l'écouterai* » renvoyant à l'espoir d'entendre Hachem lui dévoiler ce qu'il désire tant.

La critique de **Rachi** concernant l'attitude de Moshé prend alors un tout autre sens. Nous la comprenons comme une remarque sur l'aspect arrogant des propos de Moshé. Toutefois, une lecture attentive révèle un message plus profond : « *il a été puni pour avoir voulu prendre la "couronne"* » Le Maître n'emploie pas le mot « arrogant » mais insinue autre chose, il parle de la couronne, car il s'agit de cette dimension suprême de la torah celle qui se place au sommet communément appelée « כתר תורה *la couronne de la torah* ».

Dès lors, pourquoi **Rachi** parle-t-il de punition ? La démarche de Moshé n'est-elle pas bonne ?

La réponse est maintenant évidente. Puisqu'Hachem lui refuse sa requête et qu'il n'accède pas au 50ème niveau, il s'agit pour Moshé d'un échec et cela est perçu comme une punition, bien que la réalité soit différente comme nous allons le voir.

Dans les faits, il s'avère qu'Hachem ne refuse pas complètement la demande de Moshé, seulement en l'état, la mort est toujours dans le monde et l'accès au niveau en question n'est pas compatible avec sa présence. C'est pourquoi Moshé va devoir résoudre cette équation en mourant.

Cela amène à un commentaire extraordinaire du **Chlah hakadoch** (sur parachat vaét'hanan) qui explique le verset (dévarim, chapitre 34, verset 1) : « וַיַּעַל מֹשֶׁה מֵעַרְבַת מוֹאָב, אֶל-הַר נְבוֹ » *Et Moshé est monté de la plaine de Moav vers la montagne de Névo* ». Le mot « נְבוֹ *Névo* », peut se décomposer en « נ-בו », qui peut se traduire par « il est arrivé au cinquantième » (la valeur numérique de נ est 50). Plus encore, le mot « מוֹאָב *Moav* », a pour valeur numérique 49. Le verset témoigne donc que Moshé est monté du 49ème au 50ème niveau de compréhension de la torah. Moshé n'est pas mort au sens où nous l'entendons, mais de façon totalement différente. D'ailleurs, nos sages précisent que sa mort ne lui est pas parvenue par le biais de l'ange de la mort comme c'est le cas pour le commun des mortels. Il est mort pas « baiser » divin, ne laissant aucune place à la souillure provoquée par la mort standard. Moshé quitte ce monde littéralement aspiré par Hachem, ce qui souligne parfaitement la proximité conséquente à sa mort. À cet instant, il pénètre dans les sphères les plus profondes de la connaissance. Par cela, Hachem résout le problème que nous avons mentionné. L'état du monde empêchait la progression de Moshé. C'est pourquoi, Hachem lui accorde une solution pour poursuivre sa progression et accéder à sa requête en atteignant la cinquantième sphère du savoir.

Yéhi ratsone qu'au plus vite, nos efforts dans l'étude de la torah nous permettent d'accéder à tous ses secrets, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit